

FORMATIONS

DES ÉLUS DES COMMUNES ET DES COMMUNAUTÉS

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé de la formation :

Date : Lieu :



Collectivité

Nom :

Contact chargé de la formation des élus : Mme / Mr

@ :

Renseignements indispensables au traitement de nos factures via Chorus Pro, à compléter si nécessaire à votre collectivité :

• Code service : • N° d'engagement :

Participant(s)

NOM et Prénom :

Fonction :

Déjeuner collectif au restaurant (à la charge du participant, réservation faite par l'AMI) : oui non

@ : Ligne directe :

Personne à mobilité réduite : oui non

NOM et Prénom :

Fonction :

Déjeuner collectif au restaurant (à la charge du participant, réservation faite par l'AMI) : oui non

@ : Ligne directe :

Personne à mobilité réduite : oui non

NOM et Prénom :

Fonction :

Déjeuner collectif au restaurant (à la charge du participant, réservation faite par l'AMI) : oui non

@ : Ligne directe :

Personne à mobilité réduite : oui non

Modalités d'inscription

L'inscription aux formations est obligatoire.
Les demandes d'inscriptions des participants sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.
L'AMI se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Le règlement est à effectuer dès réception de la facture.

Ce bulletin d'inscription signé vaut bon de commande.
Toute annulation à moins de 5 jours de la session ne saura dispenser du règlement.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence non justifiée au moins 5 jours à l'avance.

BULLETIN À RENVoyer À L'AMI : administratifs@maires-isere.fr

CONTACTS :

■ Gestion des inscriptions
Magali Dufeil : 04 38 02 29 29
administratifs@maires-isere.fr

■ Programmes, formations sur mesure et conférences-
formations
Elisa Toia : 04 38 02 29 32
formation@maires-isere.fr

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE
(date, NOM et Prénom du signataire) :



Association des
Maires de l'Isère